

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

5

Les femmes au parlement : Faire la différence

JONI LOVENDUSKI ET AZZA KARAM

B IEN QUE LES FEMMES CONTINUENT À ÊTRE ACTUELLEMENT sous-représentées dans tous les parlements, elles sont désormais, au-delà du nombre, préoccupées par l'action à entreprendre pendant leur mandat. À quels moyens doivent-elles recourir pour que leur influence se fasse sentir quel que soit leur nombre ? Elles apprennent les règles du jeu et usent de ce savoir pour une meilleure prise en compte des problèmes et des préoccupations des femmes par les organes législatifs du monde entier. Ce faisant, elles n'augmentent pas seulement leurs propres chances de succès, mais elles pavent le chemin pour la nouvelle génération qui va commencer à légiférer. Comment les femmes peuvent-elles optimiser leur influence sur le processus politique par la voie législative ? Quelles sont les stratégies essentielles pour accroître leur efficacité ? Quelles leçons les parlementaires actuelles peuvent-elles donner à celles qui aspirent à le devenir ? De quelles manières les femmes interviennent-elles dans le processus politique ? Telles sont les questions auxquelles nous allons essayer de répondre dans ce chapitre; jusqu'à maintenant nous étions sur le chemin du parlement, désormais nous examinons comment faire son chemin au sein du parlement.

Faire son chemin au sein du parlement

L'influence que les femmes parlementaires peuvent exercer réellement dépend d'un nombre de variables qui vont du contexte politique dans lequel fonctionne l'assemblée au type et au nombre de femmes qui y siègent, en passant par les règles du jeu parlementaire.

Quand les femmes de tous les coins du monde se battaient pour obtenir le droit de vote, elles s'attendaient à ce que ce droit de vote conduisit à une représentation juste des femmes. Leurs attentes sont retombées, comme nous l'avons vu précédemment. Car tout au contraire, les femmes ont dû s'embarquer dans une autre longue et difficile croisade, celle de l'élection au parlement. Et une des parties qu'il leur fallut gagner fut de réussir à convaincre les électrices de voter pour des femmes. Dans la plupart des pays, un gros travail a été accompli en direction des partis politiques, les canaux les plus classiques pour entrer dans les organes législatifs nationaux. Les femmes, à l'intérieur et à l'extérieur des partis, se sont organisées et mobilisées pour changer de très anciennes pratiques de recrutement politique.

Une fois que les femmes sont entrées au parlement, leur combat est loin d'être gagné. Au parlement, les femmes investissent un lieu d'hommes. Ce domaine a été créé, organisé, dominé par les hommes, dans leur intérêt propre et selon des procédures qui leur convenaient. On ne peut guère parler d'une conspiration contre les femmes; ce n'était même pas envisageable. La plupart des parlements les plus anciens sont un produit d'un processus politique qui a toujours été dominé par les hommes ou, plutôt, exclusivement réservé aux hommes. Et, la plupart du temps, d'assemblée législative en chambre des députés, le modèle n'a fait que se perpétuer. Évidemment, ces organes où dominent les hommes reflètent certaines caractéristiques masculines qui varient selon les pays et les cultures.

Jusqu'à une date récente, on ne relevait même pas la « masculinité institutionnelle » de l'organe législatif, elle était omniprésente, consubstantielle et parfaitement admise. Ce n'est que tout récemment que le caractère masculin des parlements a été remarqué. De fait, dans la plupart des pays, les femmes n'ont commencé à jouer un rôle dans les assemblées législatives qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle.

En 2002, la moyenne mondiale de femmes dans les organes législatifs est de 14,3%. Ce pourcentage moyen passe à 38,8 % dans les pays nordiques, mais il est de 4,6% dans les pays arabes¹.

Exerçant les mêmes efforts que naguère pour être élues au parlement, les femmes qui en sont aujourd'hui membres organisent, mobilisent, motivent l'opinion de l'intérieur des organes législatifs du monde entier, pour faire avancer la condition féminine. Elles mettent au point des stratégies et entreprennent des actions pour promouvoir les questions qui intéressent les femmes et pour amender la législation.

Les programmes que les femmes parlementaires peuvent réaliser dépendent d'un grand nombre de facteurs qui varient d'un pays à l'autre. Par exemple le contexte politique dans lequel l'assemblée fonctionne, le nombre et la catégorie de femmes qui siègent au parlement ou les règles du jeu parlementaire. Chacun de ces facteurs exerce sa propre pression sur la manière dont les femmes peuvent faire la différence, une fois qu'elles sont élues. Étant donné la diversité de ces facteurs, il est difficile de faire une quelconque généralisation qui permettrait de dire quelle est la panacée pour optimiser l'influence des femmes.

En outre, la recherche et l'information disponibles sont très limitées à propos des résultats obtenus. Selon un rapport de la Commission des Nations Unies pour le statut de la femme soulignant le besoin de réunir des informations sur ce sujet particulier de la relation entre la femme et la prise de décision afin de mieux le comprendre, il est urgent de conduire des études de cas sur « comment les femmes font la différence en politique »².

En extrapolant à partir des enquêtes disponibles, des entrevues et des discussions que nous avons eues avec des femmes parlementaires en divers pays, nous avons identifié quelques pratiques auxquelles les femmes ont recours ou auxquelles elles peuvent recourir pour exercer une influence sur le fonctionnement des parlements. À partir de cela nous avons élaboré ce que nous avons appelé des « règles stratégiques » pour organiser et présenter ces pratiques.

La masse critique

L'influence des femmes sera d'autant plus forte au sein des parlements qu'elles seront plus nombreuses à représenter la défense des femmes et des questions qui les concernent.

Les féministes prétendent souvent que les pionnières au parlement furent très vite assujetties aux hommes et qu'elles s'intégrèrent dans le corps législatif de telle manière qu'on ne les distinguait plus des hommes qu'elles remplaçaient. Nous n'en sommes pas persuadés. On sait bien que les hommes se conduisent diffé-

remment en l'absence de femmes. La présence d'une seule femme, parce qu'elle dérange les frontières des sexes, modifie le comportement des hommes. Plus elles sont nombreuses, plus le comportement se modifie. Des expériences en Europe de l'Ouest prouvent que là où des femmes parlementaires avaient mission d'obtenir un changement de comportement, un petit nombre suffit pour obtenir des résultats probants.

Alors que la présence d'une seule femme peut faire la différence dans le comportement, des changements significatifs à long terme ne seront obtenus que lorsque le nombre des femmes parlementaires décidées à s'occuper des femmes aura dépassé un certain seuil. Ce nombre de femmes nécessaire pour obtenir un changement politique s'appelle en science politique des féministes, la « masse critique ». Selon Drude Dahlerup, on peut constater la présence d'une masse critique, lorsque la représentation des femmes parlementaires se dynamise et que le rythme de leurs initiatives pour faire avancer leur propre situation et celles des femmes en général, s'accélère. Ces initiatives sont le signe décisif de leur participation au pouvoir.

Dans ses études sur les femmes en Scandinavie, Drude Dahlerup a montré que les femmes politiques ont travaillé au recrutement d'autres femmes, ont développé une nouvelle législation et créé des services qui ont servi les femmes. Au fur et à mesure que leur nombre augmentait, il devenait plus facile d'être une femme politique et l'opinion publique percevait les femmes politiques différemment³.

Stratégie vis-à-vis des règles

Dans cette section, nous allons essayer de voir quelle est la stratégie la mieux adaptée pour optimiser le pouvoir législatif des femmes. Pour être pleinement efficace, cette stratégie pour changer les règles requiert la présence d'une masse critique de femmes préoccupées par la promotion des questions féminines.

Pour simplifier, la stratégie comporte trois parties : apprendre les règles, mettre les règles en pratique, changer les règles. Par règles, il faut entendre les usages, les conventions, les pratiques officieuses et les règlements particuliers selon lesquels fonctionne la procédure législative; c'est-à-dire la procédure de vote des lois, la répartition des compétences au sein de l'assemblée, l'organisation hiérarchique, le cérémonial, la discipline, les usages, en bref quelles sont les règles et comment elles sont interprétées à la fois pour le fonctionnement interne de l'assemblée et pour ses relations avec les autres corps de l'État et la nation.

Pour respecter cette stratégie qui consiste à apprendre et à mettre en pratique les règles pour les changer, il faut tout d'abord que les femmes parlementaires soient convaincues de la nécessité de ce changement et que l'un des objectifs de l'élection d'une femme au parlement soit précisément ce changement. Il existe quatre domaines où des modifications peuvent faire la différence :

1. **Changer l'institution et la procédure** : c'est-à-dire choisir des mesures qui contribueront à rendre l'institution plus accueillante pour les femmes. Les changements culturels, tels que la prise de conscience de l'existence d'un autre sexe et de ses besoins, doivent s'accompagner d'un changement des procédures pour qu'elles tiennent compte des femmes. Prendre conscience de l'existence du « genre » ne veut pas simplement dire « inclure les femmes », mais intégrer l'idée que les femmes ne sont pas moins que la moitié de l'humanité, qu'il existe, pour les femmes comme pour les hommes, autant de besoins différents selon les classes, les âges, l'appartenance ethnique, la couleur, les capacités physiques, la sexualité, l'état civil et les étapes de la vie.
2. **Changer la représentation** : c'est-à-dire prendre toute mesure assurant la continuité de l'accès des femmes aux organes législatifs et la progression vers la parité. Ceci implique d'encourager les candidatures féminines, de suivre le modèle des plus compétentes, de promouvoir des lois sur l'égalité des sexes et vers la parité, ainsi que de nouvelles lois régissant les campagnes et les élections. Une nouvelle représentation inclut également de nommer des femmes aux bureaux de l'assemblée et dans les commissions parlementaires, ainsi que d'assurer leur présence au gouvernement. Au niveau des partis politiques, ceci implique d'augmenter la désignation de candidates. Les femmes élues peuvent aussi utiliser leur pouvoir de représentantes du peuple pour poser leurs exigences en faveur des femmes au sein du parti. Enfin, elles peuvent s'organiser pour réclamer l'accès aux plus hautes fonctions. Le parlement est un bon creuset pour le recrutement aux plus hautes fonctions de l'État.
3. **Infléchir la législation** et les décisions politiques diverses afin qu'elles se féminisent, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte des femmes. Ceci comporte à la fois l'inscription à l'ordre du jour des questions qui intéressent les femmes et la prise en compte des femmes et du « genre » dans la rédaction de tout texte de loi.
4. **Changer la façon de s'exprimer** à l'intérieur et à l'extérieur du parlement.

Non seulement des efforts doivent être accomplis pour améliorer le discours parlementaire de manière à ce que les femmes entrent dans la perspective visée par les textes, mais il est aussi nécessaire d'utiliser la plateforme parlementaire pour faire changer l'attitude du public et pour que, dans le discours, le concept de femme politique devienne aussi normal que celui d'homme politique. Le fait que les parlementaires aient un accès plus facile aux médias et à l'opinion publique permet de diffuser l'idée que les femmes existent, qu'elles ont des problèmes, et qu'elles sont capables de prendre part aux débats publics.

Tableau 6 : Les 4 niveaux d'intervention pour améliorer la participation des femmes

Institutions et procédure	Rendre le parlement plus « accueillant » pour les femmes grâce à des mesures en faveur de la notion de « genre ».
Représentation	Assurer la continuité de l'accès des femmes au parlement et le faciliter en encourageant les candidatures féminines, en modifiant les lois régissant les campagnes et les élections et en assurant la promotion d'une législation en faveur de la parité.
Influence sur les résultats	Féminiser la législation par la prise en compte des problèmes féminins.
Discours et comportement	Modifier le discours parlementaire de telle sorte que les femmes soient incluses dans la perspective visée par les lois; et encourager un changement général d'attitude envers les femmes.

©International IDEA

Tableau 7 : Influence que les femmes peuvent exercer par la voie parlementaire

Apprendre les règles	Institution/procédure et Représentation :	Influence sur les résultats et le discours :
	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des séances de formation et d'orientation sur la manière d'appliquer les procédures (par ex. demande de parole...), la prise de parole en public et la communication, les relations avec les collègues masculins. • Tisser des liens avec les organisations féminines. • Observer les parlementaires plus anciennes pour suivre leur exemple. • Connaître et savoir utiliser les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la distinction entre l'objectif paritaire et les problèmes féminins. • Coordonner son propre travail avec les médias et les organisations nationales et internationales. • Ne laisser passer aucun discours ni parole sexiste. • Être présente dans différentes commissions (par ex. : budget, défense, affaires étrangères...). • Évaluer avec précision la valeur et l'importance des commissions dites secondaires.

Exploiter les règles

- Nommer systématiquement des femmes, voter pour elles dans les élections internes, quel que soit le parti.
- Attirer l'attention sur l'absence de femmes aux postes clés.
- S'investir dans les travaux des commissions.
- Faire pression pour exiger la parité au niveau du gouvernement et de la haute fonction publique.
- Faire campagne pour élargir les structures existantes afin d'inclure les questions concernant les femmes.
- Créer des courants d'opinion en faveur de débats conviviaux moins agressifs.
- Mettre les questions féminines à l'ordre du jour en modifiant les programmes parlementaires.
- Organiser des enquêtes publiques sur la situation des femmes et utiliser leurs résultats pour justifier un programme gouvernemental et parlementaire en ce domaine.
- Présenter, soutenir et défendre des textes de loi.
- Rechercher le soutien de collègues masculins.
- Faire campagne autour de certains sujets en coopérant avec les médias (travail des femmes au parlement, harcèlement sexuel...).

Changer les règles

- Changer les règles de sélection des candidats au sein de son parti, en particulier pour les postes de direction.
- Introduire des quotas ou des représentations minimales pour les diverses commissions.
- Nommer une « chef » de file des femmes.
- Instaurer un système national de rapport et de contrôle; inscrire au programme des sessions un examen et des débats réguliers sur ce sujet.
- Réclamer des systèmes préférentiels pour encourager les femmes à prendre la parole (par ex., dans les listes d'interventions, priorité des femmes sur leurs collègues masculins).
- Encourager le financement prioritaire de tout programme ou projet destiné à soutenir la participation des femmes à la prise de décision (par ex. des séminaires de formation à l'encadrement; l'accroissement des subventions aux partis politiques qui augmentent la féminisation de leurs cadres ou des candidatures; la création d'un budget spécial femmes, réservé au renforcement de la participation des femmes à la prise de décision.
- Coopérer avec les mouvements de femmes pour changer les mentalités et représenter les femmes non plus seulement en tant que mères de famille, mais aussi comme citoyennes compétentes et femmes politiques efficaces.
- Porter fièrement son identité de femme, au lieu d'imiter le comportement masculin, de cacher ou d'ignorer son sexe.

- | | | |
|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none">• Faire avancer la législation dans les domaines nouveaux auxquels les femmes sont sensibles (par ex. le règlement des conflits et la paix, les droits humains, les budgets réservés aux femmes...). |
|--|--|--|

Apprendre les règles

La première étape pour les femmes parlementaires consiste à apprendre comment fonctionne le parlement afin de mettre le règlement au service d'un travail plus efficace.

Les parlements débattent des politiques, votent la loi, évaluent son application, fournissent le creuset du recrutement gouvernemental, approuvent ou désapprouvent l'action gouvernementale. La plupart des parlements votent également le budget national; ils sont à la fois responsables des allocations budgétaires et du contrôle des dépenses publiques. Ils se divisent en groupes parlementaires (les élus sans étiquette peuvent être apparentés à un groupe ou rester non inscrits) qui se répartissent entre majorité gouvernementale et opposition; chaque groupe choisit ses membres qui siégeront soit au bureau de l'assemblée (chargé de la procédure), soit dans les diverses commissions parlementaires. Cette organisation interne structure les discussions des projets et propositions de lois, les questions orales, les débats, les questions écrites ou les questions d'actualité, les rapports de missions d'information ou d'enquêtes. Chaque parlementaire a tendance à se spécialiser dans un certain domaine et à se créer une réputation sur la base de sa participation active dans l'une ou l'autre de ces structures parlementaires.

Pour qu'une élue devienne une parlementaire efficace, elle doit se familiariser avec les arcanes de l'assemblée et apprendre les règles du jeu, qu'elles soient écrites ou convenues, ainsi que les procédures et les mécanismes qui lui permettront d'obtenir des résultats. Elle doit connaître les pratiques parlementaires et être capable de les utiliser pour mettre au point une stratégie qui lui permettra d'élaborer de nouvelles règles favorables aux femmes et à leurs intérêts. Nous présentons ci-dessous les quatre domaines dans lesquels il faut intervenir : les institutions et la procédure; la représentation; les résultats; le discours et le comportement.

Institutions et procédures

La première tâche d'une femme parlementaire est de s'initier au fonctionnement de l'assemblée pour pouvoir y être efficace. Cette initiation se fait de plusieurs

manières, aussi bien grâce aux relations diverses avec les collègues qu'aux stages spéciaux de formation et d'orientation.

Il est fréquent que les responsables des groupes parlementaires apportent cette aide et que les partis eux-mêmes assurent des séances de formation. Cette formation par les partis est particulièrement utile car elle permet de comprendre comment les parlementaires du même parti utilisent les procédures et comment le parti lui-même se situe par rapport à ces procédures. Étant donné que le programme des sessions dépend souvent de la pression des partis, ceux-ci influencent évidemment les procédures. Dans certaines régions du monde, les partis offrent une formation spéciale aux femmes dans la mesure où elles ont moins d'expérience que les hommes. Mais dans le monde en développement, la plupart des partis n'ont ni les ressources nécessaires à une telle formation, ni surtout la volonté de l'organiser. De fait, comme cela est noté dans la plupart des études de cas illustrant ce manuel, l'appartenance à un parti contribue souvent, d'une manière générale, à museler la parole et d'une manière particulière à handicaper les femmes parlementaires. Ainsi, par exemple, en Égypte, en Jordanie et au Liban, aucune modification ne peut être apportée aux structures des partis politiques qui considèrent que les femmes n'ont pas d'objectifs propres et que les questions qui intéressent ces dernières ne sont pas prioritaires. Cette attitude a d'évidentes répercussions sur les relations entre les partis et sur la procédure au sein du parti ou au sein du parlement lui-même.

et de formation
organisés par le
parti.

Des programmes
d'orientation,

Le travail en petits groupes est une technique essentielle qui facilite les échanges et la formation des femmes parlementaires. Ceci facilite l'accès à des connaissances qui prendraient autrement des années pour être accumulées; il permet aussi de débattre des idées qui préoccupent les femmes parlementaires, d'échanger les compétences mutuelles et de renforcer leur potentiel. La coopération entre les femmes parlementaires des divers partis a été très positive dans de nombreux pays, comme par exemple, la Suède, la France, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud ou l'Égypte. Elles ont travaillé sur des sujets aussi variés que le viol, les réformes électorales, le statut personnel ou encore des problèmes spécifiques à certains pays (comme le droit d'une épouse à obtenir un passeport sans l'autorisation de son mari en Égypte ou les droits sociaux, politiques et économiques des Dalits en Inde). On peut également citer, dans les pays européens, la formation de groupes de pression composés de femmes parlementaires et de professionnelles.

La collaboration
entre femmes
parlementaires et
l'encadrement par
les anciennes

Comme l'a déclaré une députée finlandaise, Riitta Uosukainen, « le fait que des femmes de professions différentes soient capables de se réunir au-delà des frontières des partis pour collaborer à titre non seulement personnel mais professionnel, est extrêmement utile ».

L'encadrement par des parlementaires plus expérimentées (qui apportent leur aide, leurs avis, leur conseil, et les mettent en relations les unes avec les autres) est une autre méthode de formation. Aux Pays-Bas par exemple, un système d'encadrement personnel par des parlementaires qui sont déjà en fonction permet de donner confiance aux nouvelles parlementaires qui hésitent à se présenter à un poste quelconque au sein du parlement.

Une structure particulière procure aux femmes un espace international d'échanges d'idées et de stratégies. Il s'agit du Forum international des présidentes de parlement. Cet organisme a pour objet de favoriser la visibilité et l'efficacité des femmes sur le plan local et international. Il fournit également un cadre et apporte son soutien non seulement à ses membres, mais aussi à toutes les femmes parlementaires.

Des séances mixtes de formation À côté des programmes spécialement réservés aux femmes, des séances d'orientation adressées à la fois aux femmes et aux hommes sont également utiles. Au cours de ces exercices, les femmes doivent présenter leur champ d'intérêts et rechercher le soutien de leurs collègues masculins, elles découvrent ainsi quels sont les codes de conduite.

Simultanément, les députés prennent connaissance des sujets qui intéressent les députées et de la nécessité de faciliter le travail de ces dernières à l'assemblée. Ceci est crucial si l'on veut surmonter la crainte que de nombreux parlementaires masculins ressentent devant l'arrivée des femmes, car ils prennent la juste mesure de la parité et de son implication dans les domaines économique, social et politique. Ainsi donc, la formation et l'orientation des parlementaires masculins jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'intégrer l'optique des femmes et de traiter des questions qui les intéressent.

Connaître les règles et les procédures écrites ou non de l'assemblée ne suffit pas, savoir prendre la parole en public et faire un discours peut aussi être utile. De nombreuses femmes ont une certaine difficulté à parler avec l'autorité nécessaire ou simplement à se faire entendre dans une vaste salle. Les nouvelles arrivées, en particulier dans les nouvelles démocraties, se plaignent de ne pas avoir la chance de s'exprimer car elles ne connaissent pas bien les ficelles pour demander la parole. L'efficacité de l'ancienne comédienne Glenda

Apprendre la prise de parole en public et l'art du discours

Jackson à la Chambre des Communes britannique, par exemple, montre que la voix exercée d'une femme peut porter aussi bien que celle d'un homme.

Dans les démocraties installées, certaines parlementaires ont parfois organisé des sessions de formation pour les relations avec la presse. Le programme comporte, en général, des conférences théoriques et des ateliers au cours desquels les parlementaires se familiarisent avec ce qui intéresse la presse, comment il faut communiquer avec les journalistes, comment maintenir des contacts avec les plus influents et avec ceux qui sont sensibles aux questions concernant les femmes.

Représentation

Les règles institutionnelles, les procédures et les habitudes définissent les divers postes à pourvoir et les fonctions au bureau ou dans les commissions. Les nominations à ces positions importantes dépendent d'un ou de plusieurs facteurs tels que la profession, l'ancienneté ou la tendance au sein de son parti, les aptitudes personnelles, l'appartenance à la majorité gouvernementale, la notoriété locale ou nationale, les compétences dans un domaine précis. Certes, la meilleure stratégie pour la nomination de femmes dépendra du nombre de ces dernières parmi les élus, mais de toutes façons les femmes doivent connaître la liste des postes à pourvoir et des diverses fonctions, puis s'organiser pour que des femmes y soient élues. Si l'accès s'avère trop difficile, il faut passer par d'autres voies. Dans certains pays, ce sera grâce à la requête de la commission parlementaire ou de la délégation gouvernementale pour les femmes; dans d'autres cas, une organisation non-gouvernementale dont l'audience est importante ou bien des organisations de base très actives peuvent réclamer l'élection de femmes à ces postes clés. La presse peut également exercer des pressions, sans oublier les recommandations internationales en

Recenser les postes clés du parlement et ouvrir leur accès aux femmes

faveur de l'accès des femmes à la prise de décisions et aux échelons supérieurs de l'administration⁴. Les informations à propos de ces fonctions et des moyens d'y accéder peuvent être obtenues auprès des anciennes parlementaires et diffusées auprès de toutes les femmes parlementaires. Elles peuvent ainsi agir ensemble pour être plus efficaces. Les hommes à des positions influentes qui seraient ralliés à la cause des femmes sont des alliés inestimables.

En remplissant une fonction clé les femmes ne font pas que renforcer leur potentiel d'influence, elles donnent aux autres femmes le courage de prendre la

parole. Ainsi, une étude conduite dans l'État du Colorado évalue la différence de comportement entre les membres des commissions gouvernementales par sexe, âge, centre d'intérêt et parti politique. Selon l'une de ses conclusions, les femmes contrôlent mieux le dialogue et se font mieux entendre lorsque d'autres femmes dirigent les débats ou simplement sont assises sur le podium⁵. Cette étude montre également la domination masculine de la conversation et des débats; lorsqu'ils sont en réunion, les hommes se sentent maîtres de la situation tandis que le pouvoir des femmes semble se déliter, même lorsque les parlementaires des deux sexes ont des fonctions égales.

Recourir aux médias pour accroître la visibilité des femmes

Une des manières dont les femmes parlementaires peuvent construire leur carrière et donc obtenir leur nomination à des postes clés est d'apprendre à utiliser les médias pour améliorer leur image et leur propre confiance en elles-mêmes. Étant donné que les femmes journalistes connais-

sent les difficultés qu'elles doivent surmonter pour obtenir un poste ou de la promotion, elles sont susceptibles de montrer de l'intérêt aux parlementaires qui défendent les problèmes des femmes. Il ne faut pas oublier que les femmes sont absentes des postes décisionnels dans les médias, ce qui induit que le contenu éditorial ou celui du programme audiovisuel dépend en grande partie des hommes. On peut donc espérer que les femmes parlementaires et les femmes journalistes partagent une communauté d'intérêts et les mêmes préoccupations.

Les questions qui intéressent particulièrement les femmes ont conduit ces dernières vers ce qui est considéré comme du domaine de politique sociale au prestige moindre (donc sans grand pouvoir), c'est-à-dire, l'éducation, la santé, la famille. Certaines femmes parlementaires estiment que les femmes doivent imposer leur présence dans les organes traditionnellement influents qui assurent du prestige, comme les finances et les affaires étrangères. D'autres femmes répondent que cette distinction n'est pas justifiée.

Donner de l'importance aux commissions dites secondaires...

Des spécialistes norvégiens de sciences politiques ont souligné que cette qualification de « secondaires », c'est-à-dire qui ont un moindre pouvoir, est erronée. En effet il ne faut pas ignorer le fait que ces domaines où les femmes sont les plus actives et majoritaires, l'éducation, la santé et les affaires sociales, accaparent la plus grande part des dépenses publiques au niveau national comme au niveau régional. Les femmes siègent dans ces commissions parce que cela les intéresse; ce sont elles qui doivent faire un choix difficile entre l'aide aux personnes âgées à

domicile et l'hôpital de jour⁶. La distinction traditionnelle entre « secondaire » et « prioritaire » qui est obsolète et ne correspond plus à la réalité doit être remise en cause par les femmes parlementaires. En fait, il faut suivre une double stratégie : d'un côté il faut sans cesse rappeler l'importance de ces commissions; et d'un autre, il faut poursuivre des efforts simultanés pour que les femmes participent activement à toutes les autres commissions.

...et être
présentes dans
toutes les
commissions

Influence sur les résultats

Pour évaluer l'influence que les femmes peuvent exercer, il est indispensable de distinguer entre ce qui relève de la vision des femmes et les problèmes qui se posent aux femmes. Ces derniers intéressent les femmes pour des raisons qui peuvent être biologiques (par ex. : la détection du cancer du sein, les droits de procréation...) ou sociales (par ex. : la parité ou la politique de l'enfance...). Tandis que la vision des femmes correspond aux points de

Distinguer entre la
vision féminine et
les questions qui
intéressent les
femmes...

vue qu'elles peuvent avoir en tant que femmes sur tous les aspects politiques. Selon certaines recherches, il semble que, bien que si globalement les deux sexes s'intéressent aux mêmes sujets, les femmes ont une perspective différente de celle des hommes. Par exemple, une enquête menée en Grande-Bretagne en 1996 montre que, en économie, les préoccupations premières des femmes comme celles des hommes concernent le travail; mais elle précise ensuite que les femmes donnent priorité au temps partiel, aux bas salaires et à la retraite, tandis que les hommes s'intéressent d'abord au chômage.

Les femmes parlementaires doivent connaître et comprendre à la fois quels sont les problèmes des femmes et en quoi la vision féminine est différente, c'est-à-dire, comme la plupart des auteurs de ce manuel l'ont exprimé, tenir compte de la deuxième moitié de l'humanité, pour pouvoir prendre des décisions qui seront favorables aux femmes. L'influence que ces parlementaires espèrent avoir sera, bien entendu, différente suivant les partis. La professeure Skjeie a montré que les députées de tous les partis s'intéressaient à la protection de l'enfance, mais que leurs motivations et les solutions qu'elles réclamaient étaient différentes. Les membres des partis conservateurs, par exemple, insistaient sur les besoins des femmes en tant que mères de famille, tandis que les socialistes parlaient surtout des besoins des femmes qui travaillent⁷.

Mais la nécessité de se tenir informée s'impose aux femmes de tous les partis.

... et former les
parlementaires à
ces deux propos

Les femmes parlementaires ont réussi à le faire par divers moyens; il s'agit le plus souvent de ce qui, d'ailleurs, est signalé dans les autres chapitres de ce manuel, c'est-à-dire le maintien de liens étroits avec les diverses organisations féminines dont il faut exploiter l'expertise et les ressources. Se maintenir au courant des problèmes qui se posent

Cette connexion avec le mouvement des femmes assied la légitimité des femmes parlementaires, tout en permettant à ces dernières de rester en contact avec la réalité mouvante des problèmes, parfois entièrement nouveaux, qui se posent aux femmes,

... en gardant des contacts étroits avec les organisations de femmes, Les universitaires qui font des recherches dans différents domaines, et particulièrement ceux qui travaillent sur les études féminines, sont souvent très disposés à faire partager leurs connaissances. Celles-ci sont donc une importante source d'informations.

Les parlementaires européennes ont utilisé les recherches des universitaires qui les ont aidées à rédiger des propositions sur des sujets tels que la violence conjugale, les violences faites aux femmes, la protection de l'enfance et des personnes âgées, la retraite des femmes et les problèmes de santé des femmes.

Certaines commissaires de l'Union européenne parmi les féministes les plus engagées, comme la Suédoise Anita Gradin, ont tenu à impliquer les organisations non-gouvernementales et les universitaires dans l'approfondissement des études sur les femmes et des programmes en leur faveur. D'autres politiciennes ont choisi de faire circuler l'information par l'intermédiaire de séries de séminaires qu'elles ont incitées et soutenues; le séminaire est un moyen qui permet d'étendre ses relations et de tisser des liens intéressants au travers du mouvement des femmes. ... en utilisant les études des universitaires

Les recherches qui sont conduites sur divers sujets politiques constituent un outil majeur. Elles sont à la disposition des femmes parlementaires dans les conférences organisées par les associations, les universitaires, les groupes politiques, ou bien sont échangées au sein du parlement.

Cette coordination entre femmes parlementaires qui ont les mêmes centres d'intérêt est une source d'enrichissement et constitue aussi l'occasion de mettre la procédure à leur service. Ainsi, il est intéressant que les députées intéressées par un sujet particulier, par exemple l'emploi ou la santé des femmes, organisent des réunions pour recenser les votes importants et les discussions en commissions qui se préparent pour déterminer une tactique et une stratégie adaptée à leurs objectifs.

Discours et comportement

Chaque parlement à son jargon et son propre langage, produits à la fois des fonctions qui lui ont été affectées et de la culture de ses membres traditionnellement masculins. Ainsi, la Chambre des communes de Grande Bretagne a recours à un discours caractéristique utilisant tout un répertoire de titres, de mots et de codes. Depuis des années de domination masculine, y règne un chahut grossier, un humour de troupier et un sexisme de bas étage que les femmes jugent offensant particulièrement lorsqu'elles en sont les victimes. L'habitude des débats permet de mépriser les interpellations vulgaires. Les femmes parlementaires britanniques, les unes après les autres, ont signalé aux médias le sexisme de la Chambre des Communes en révélant ces pratiques aux autres femmes ou aux journalistes qui désapprouvent la mauvaise éducation de certains députés. À la suite de quoi, une campagne s'est déclenchée dans la presse et dans les médias sur le comportement infantile et sexiste des députés masculins. Le public, qui ignorait l'existence d'un tel comportement, l'a vigoureusement critiqué.

... et en coordonnant sa propre action avec la presse et les organisations internationales.

Ne laisser passer aucun discours sexiste

Exploiter les règles

Apprendre à utiliser les règles permet aux femmes de saisir l'opportunité d'occuper des postes clés ou de participer à des commissions importantes, de se faire entendre dans les discussions et les débats, de mettre en valeur leurs techniques et leurs compétences.

Se familiariser avec les règles est la première étape d'une longue route qui conduit à la consolidation de la position des femmes et à la mise en valeur de leurs problèmes et de leurs attentes. L'étape suivante consiste à exploiter ces règles pour optimiser son influence. Un des problèmes auxquels la plupart des femmes parlementaires sont confrontées concerne le temps limité qui leur est accordé dans les débats et leur absence aux postes clés ou dans les commissions importantes. Elles ne sont donc pas en mesure d'exploiter leurs techniques et leurs compétences; leurs contributions ne peuvent être appréciées à leur juste valeur. En apprenant à utiliser les règles, avec les autres femmes députées et avec les médias, les femmes peuvent rompre ce cercle vicieux. La plupart des tactiques d'exploitation des règles présentées ci-dessous peuvent être exportées un peu partout.

Les organisations intergouvernementales comme le Conseil de l'Europe, le

Commonwealth, l'Union européenne ou les Nations Unies, ainsi que les grandes ONG peuvent jouer un rôle essentiel dans la formation des femmes à cette exploitation des règles, en organisant l'échange d'informations. Des experts et des responsables politiques échangent leurs idées au cours de réunions de coordination organisées par ces organisations; les rapports de ces réunions servent à diffuser vers une large audience les besoins des femmes et des solutions pour les satisfaire.

Institutions/procédures

Faire en sorte que des femmes se présentent et soient élues aux élections internes.

Les rôles parlementaires formels et informels sont souvent dévolus suivant des règles et des procédures établies. Il reste, cependant, un peu de souplesse que les femmes peuvent exploiter au maximum pour exercer une certaine influence. Par exemple, les femmes parlementaires doivent faire en sorte que des femmes se présentent et soient élues lors des élections internes, que des noms de femmes soient suggérés pour les postes de responsabilité non officielle et que, s'il n'y a que peu ou prou de femmes aux postes clés, ceci soit ouvertement souligné.

Une attention particulière doit être accordée au travail dans les commissions, car l'on sait fort bien que, dans les démocraties établies, les femmes réussissent mieux en petits comités que lors des grands débats publics. Ceci étant, les femmes ne doivent pas pour autant abandonner les débats en assemblée plénière car c'est là que les parlementaires se font leur réputation et vers quoi les médias dirigent leur attention. La qualité de débateur qui a une grande importance peut être encouragée et animée par des réseaux de parlementaires qui travailleraient en liaison avec les établissements d'enseignement et les cadres des institutions. Les réseaux des femmes parlementaires peuvent aussi jouer un rôle essentiel en nommant et en soutenant des porte-parole et en infléchissant la tonalité des débats.

Investir dans le travail en commission, mais ne pas oublier les débats en assemblées plénières.

Étant donné que la carrière législative ouvre le chemin des responsabilités gouvernementales, la nomination de femmes dans les commissions ou au bureau des assemblées est une composante notable de la qualification pour les fonctions les plus importantes de l'État. Le portefeuille de ministre des droits des femmes ou de déléguée à la parité au sein du gouvernement, ou leurs contreparties dans l'opposition, sont des postes qui permettent aux femmes politiques de faire avancer leurs intérêts et leur carrière.

Pousser à la nomination d'un responsable de la parité et d'un ministre des femmes au sein du gouvernement.

Par exemple, entre 1992 et 1997, quatre députées travaillistes au Royaume-Uni ont été ministres chargées des femmes au sein du cabinet fantôme. Toutes quatre ont été nommées à des postes gouvernementaux importants lorsque le Parti travailliste a gagné les élections en 1997. Ceci montre qu'il ne faut pas considérer ces postes comme des relégations, mais qu'ils peuvent au contraire concourir à l'avancement de la carrière des femmes.

Représentation

Un certain nombre de règles ont été instituées pour augmenter la représentation des femmes à divers niveaux. Dans cette optique, une triple stratégie s'est montrée efficace :

- Pousser les partis à placer les femmes en position éligible sur les listes électorales ou à les désigner dans des circonscriptions gagnables;
- mettre au point des procédures qui assurent la présence de femmes dans toutes les structures parlementaires;
- voter des textes portant création de nouvelles structures garantissant la représentation des intérêts des femmes.

Campagne d'élargissement des structures pour offrir des places aux femmes.

L'augmentation des structures politiques s'est montrée un bon moyen d'assurer la représentation des femmes. Dans le gouvernement indien de 1997, quatre nouveaux postes ont été créés au sein du gouvernement fédéral pour permettre d'inclure des femmes. Dans les années 90 en Grande-Bretagne, le cabinet fantôme était élu par le parti. Sous la pression des partisans de la cause des femmes, les travaillistes ont accru le nombre des membres du cabinet fantôme et introduit une clause selon laquelle tous les bulletins de votes devaient comporter au moins trois noms de femmes (plus tard étendus à quatre) sous peine d'invalidation. Cette technique a permis d'assurer à la fois la présence de femmes dans le cabinet et leur représentation dans les divers organes. Et, comme nous l'avions mentionné plus haut, lorsque les Travaillistes ont gagné les élections en 1997, les femmes qui étaient membres du cabinet fantôme sont devenues membres du gouvernement.

Au Costa Rica, le fait que la vice-présidence de la république doive être confiée à une femme est définitivement établi. L'expérience néerlandaise de création de commissions parlementaires consacrées aux femmes montre que cette procédure ouvre des postes pour les femmes. Ces commissions vérifient que tout nou-

veau texte de loi respecte bien la politique de « genre » et, de ce fait, contribuent à étoffer les ordres du jour consacrés aux femmes. Ceci fait prendre davantage conscience de l'aspect paritaire que doivent revêtir la plupart des questions politiques. Ces commissions font de nombreuses propositions de lois et jouent un rôle actif dans l'initiation de grands débats publics.

Certaines critiques ont été émises par des députées, dans de nombreux pays, selon lesquelles ces expériences ne servaient qu'à séparer et « ghettoïser les ques-

Apprendre à gouverner en passant par le portefeuille du droit des femmes.

tions concernant les femmes et leurs partisans ». Ceci peut constituer un risque à court terme, mais l'expérience prouve qu'avec le temps cette façon de travailler se normalise et que, en réalité, elle amène et justifie d'autres approches paritaires plus larges.

En outre, les femmes acquièrent une expérience utile en travaillant dans les commissions parlementaires, à des postes réservés ou encore en tant que ministre de la condition féminine. Elles peuvent ensuite mettre leurs expériences à profit dans des commissions consacrées à d'autres sujets, par exemple la coordination de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing ou

le Plan d'action à moyen terme de l'Union européenne

Mettre cette expérience à profit dans d'autres postes.

pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les com-

missions pour les femmes n'ont pas besoin d'être conçues

comme des structures permanentes, elles doivent aider les femmes à utiliser leurs compétences et, ainsi, servir de plateformes pour une carrière qui peut s'étendre à d'autres domaines. Enfin, les femmes qui ont l'expérience d'un portefeuille de la défense de la condition féminine peuvent mettre à profit leur compétence en matière de droits des femmes dans d'autres postes ministériels, faisant ainsi avancer la démarche paritaire intégrée⁸.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'importance de l'action en faveur des femmes dépendra de la présence des femmes au parlement. Il est vrai que même en petit nombre, les femmes peuvent avoir de l'influence au parlement. Dans ce cas, il faut qu'elles aient une certaine visibilité, qu'elles tiennent des postes clés et lancent des débats sur les femmes. Rappelons qu'une grande visibilité peut avoir un effet inattendu. On en a eu l'exemple au Royaume-Uni, lorsque le chef de l'opposition travailliste, Neil Kinnock a été incapable de soumettre Margaret Thatcher, alors Première ministre, à une pression soutenue; en effet, en dépit de sa qualité d'orateur et de débatteur, il était inhibé par le fait que Thatcher était

une femme et il avait du mal à se départir de ses réflexes de galant homme. Alors que sa verve caustique pouvait blesser de puissants adversaires du sexe masculin, il n'a jamais pu l'utiliser contre Thatcher. Toutefois ce type d'avantage a toutes les chances de n'être que temporaire.

Influence sur les résultats

Lorsque l'on possède bien les règles de procédures, il devient plus facile de faire modifier le programme des sessions pour y introduire des questions intéressant les femmes dans des débats qui, auparavant, ignoraient que l'humanité avait deux sexes (autrement dit, réclamer des discussions sur les droits de procréation, l'égalité des salaires, la protection infantile ...) et pour faire des propositions de lois ou d'amendements visant à la parité entre les sexes.

Initier des débats parlementaires sur les femmes pour changer les ordres du jour.

Certaines parlementaires ont réclamé des commissions d'enquête sur le statut des femmes et la condition féminine; il suffisait alors d'utiliser les résultats de ces enquêtes pour légiférer. Dès que ces sujets sont inscrits au programme, le comportement des hommes politiques change. En effet, il s'avère plus difficile de se prononcer publiquement contre l'égalité des sexes que d'empêcher l'inscription de certaines questions à l'ordre du jour. Ceci est illustré par un exemple classique des débats au Congrès américain à propos de l'Amendement de 1964 sur les droits civils. Les représentants qui ne voulaient pas que cet amendement soit voté, ont proposé que l'égalité des sexes soit ajoutée à la clause prévoyant l'égalité des races. Ils pensaient que l'égalité des sexes ferait tomber la totalité de l'amendement. Mais lorsque la clause de l'égalité des sexes vint en discussion, peu nombreux furent les représentants qui osèrent s'y opposer ouvertement. Et ironiquement, c'est cette clause qui a peut-être contribué à faire passer la totalité de l'amendement.

Réclamer des commissions d'enquête sur les problèmes des femmes et en utiliser les conclusions pour légiférer.

Initier et soutenir des propositions de loi.

Dans certains cas, la signature d'une proposition de loi, en tant qu'auteur ou coauteur, ou l'intervention orale en sa faveur, sont nécessaires, car le seul vote ne suffit pas. Il ressort d'une étude sur la politique féminine du 101ème Congrès américain que, si la différence entre les votes des hommes et ceux des femmes sur les questions féministes est mini-

male, les femmes se montrent plus disposées à signer et co-signer les propositions de lois féministes ou à s'exprimer en leur faveur⁹.

Cependant, très souvent dans le monde en développement on rencontre des femmes parlementaires qui tiennent à se démarquer de toute association avec des lois concernant des questions féminines. C'est essentiellement le cas lorsque la masse critique telle que définie plus haut n'est pas atteinte et qu'à l'étiquette de

Signaler les liens qui existent entre les questions féminines et les problèmes de politique générale.

« féministe » est toujours apposée l'épithète « radicale ». Ceci souligne d'autant la nécessité d'éveiller l'attention sur le fait que toutes les questions concernant les femmes sont liées aux sujets généraux traités au parlement. Les questions économiques et les affectations budgétaires, par exemple, ne doivent aucunement être considérées

comme des affaires exclusivement masculines puisqu'elles concernent tous les citoyens. À l'inverse, la santé, les affaires sociales ou l'éducation affectent aussi bien les hommes que les femmes. Il est intéressant de noter ici que, selon la vieille hiérarchie, les questions sociales étaient sous estimées et tout ce qui touchait à la condition des citoyens était secondaire par rapport aux affaires extérieures, placées sur un piédestal; c'est pour cela que, désormais, de manière quelque peu systématique, les questions qui concernent le citoyen doivent requérir l'attention tout autant des hommes que des femmes.

Discours et comportement

Dans certains pays, la notion d'égalité entre les sexes, de déclaration des droits, de reconnaissance des valeurs, de représentativité sont autant de principes auxquels faire référence pour requérir un meilleur équilibre au parlement. Une étude sur les élections législatives, conduite aux États-Unis après l'audience de l'affaire Anita Hill contre Clarence Thomas¹⁰, a enregistré un accroissement très important du nombre de femmes candidates, du nombre de votes féminins en faveur de ces dernières et du soutien que celles-ci ont reçu de la part du public et des médias. Selon cette étude, le débat public sur l'affaire Hill -

Traiter des problèmes de société comme le harcèlement sexuel.

Thomas a mis en lumière l'absence de femmes au Sénat et dans la haute fonction publique. L'image d'une commission sénatoriale exclusivement masculine, interrogeant Anita Hill à propos du harcèlement sexuel dont elle avait été victime, a contribué à faire de la participation des femmes au pouvoir le thème majeur des élections suivantes qui ont eu lieu en 1992, année que la presse a qualifiée d'an-

née de la femme.

Les Danoises ont également réussi à modifier le discours parlementaire. Drude Dahlerup fait remarquer que, avant l'entrée d'un nombre significatif de femmes dans les parlements des pays scandinaves, la plupart des hommes politiques n'avaient pas le vocabulaire nécessaire pour évoquer des questions telles que la discrimination, l'inégalité, le harcèlement sexuel ou les violences sexuelles. La plupart d'entre eux avaient même des difficultés à utiliser le mot « femme » et préféraient utiliser des euphémismes. Désormais les hommes politiques nordiques savent parfaitement prononcer ce mot de « femme ». Avec le temps, dans ces pays, la présence toujours croissante des femmes a modifié le style des campagnes en introduisant plus de chaleur et de compassion et en faisant davantage référence aux problèmes familiaux¹¹. Ainsi, le ton des campagnes est devenu moins agressif. Une étude sur les débats parlementaires aux Pays-Bas montre que les interventions des femmes ont amené un changement dans la manière d'aborder l'avortement, en abandonnant en particulier les arguments médicaux ou religieux au profit de celui du libre choix¹².

La participation des femmes politiques aux grandes conférences internationales a été également très efficace pour modifier les idées préconçues sur les capacités des femmes. On en a vu un exemple dans la manière dont le mouvement des femmes d'Égypte et d'autres pays arabes a soudain été perçu à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire, en septembre 1994. Avant la Conférence, de nombreuses femmes parlementaires égyptiennes, et le public en général, au mieux ignoraient le mouvement des femmes, au pire avaient un profond dédain pour ses capacités. Et les membres du mouvement féministe partageaient les mêmes sentiments à l'encontre des femmes parlementaires. La Conférence donna à ces dernières l'occasion de constater le travail accompli par les organisations non-gouvernementales féminines avec lesquelles elles tissèrent des liens pour travailler sur des questions d'intérêt commun. De son côté, le mouvement des femmes réalisa que les femmes parlementaires pouvaient être des alliées puisqu'elles partageaient avec elles de nombreux objectifs identiques. En dehors de ce qui a pu s'ensuivre plus tard, un changement notable est intervenu dans l'appréhension mutuelle. Tout aussi importante fut la prise de conscience du public à propos des femmes politiques et des militantes. La Conférence a démontré à l'opinion publique que les questions dites féminines (telles que de nouvelles lois sur la famille, les droits de procréation, l'excision...)

Participer aux conférences internationales pour mettre en lumière les compétences des femmes.

intéressaient en fait toute la société et que ces femmes, non seulement n'étaient pas un bataillon de femmes excitées clamant le changement, mais étaient des citoyennes intelligentes et compétentes dont les arguments méritaient d'être pris au sérieux. Les questions concernant les femmes et l'opinion à leur égard ont gagné dans l'esprit de la population une crédibilité qu'elles n'avaient pas avant cette manifestation internationale.

Changer les règles

L'expérience de divers rôles parlementaires que les femmes peuvent avoir aide à constituer un capital utile pour poursuivre une carrière politique, à participer au changement des règles et des structures existantes et à former de nouvelles générations de femmes politiques.

La présence des femmes et l'introduction des questions qui concernent les femmes remet inévitablement en cause le fonctionnement existant et les procédures. Pour s'adapter aux besoins des femmes il faut pratiquer certaines modifications, ne serait-ce que dans l'emploi du temps, les lieux de réunions, les services de garde des enfants, les horaires et les déplacements.

Un des changements les plus significatifs que nous avons noté concerne les liens qui se nouent entre les partis. Ceci est un fait plutôt rare en politique, pourtant on a constaté au Parlement britannique plusieurs cas de coopération de fait entre les femmes de partis différents sur des questions telles que la violence contre les femmes, l'avortement, le harcèlement, le viol, l'égalité des salaires et la loi sur le travail

Institution et procédure

Les changements de structures et de procédures peuvent inclure, par exemple, des règles de proportionnalité pour les membres masculins et féminins des commissions, la nomination d'une responsable des membres féminins du groupe parlementaire (chargée d'organiser les votes des députées) ou encore l'exigence d'un quota officiel ou officieux de femmes aux différents niveaux de la hiérarchie du parlement. Un système de quota a été mis en pratique aux élections locales et nationales d'Allemagne et au sein de certains par-

Nommer une responsable des femmes du groupe parlementaire et instituer des quotas pour la représentation de chaque sexe...

...et des systèmes de contrôle de ces quotas par l'assemblée.

tis politiques en Belgique et en France. Dans les pays où le caractère obligatoire des quotas présente des difficultés politiques, on peut envisager qu'ils constituent des objectifs à viser. La mise en place progressive doit tenir compte des réalités.

Des mécanismes doivent permettre à l'assemblée de contrôler le respect des quotas. Ceci garantit que l'examen de l'application de cette règle sera régulièrement porté à l'ordre du jour. La création d'une commission sur les femmes et d'un organisme national de la parité responsables devant le parlement remplit les mêmes fonctions. La responsabilité devant le parlement garantit un contrôle du travail et des débats publics qui offrent des occasions supplémentaires pour traiter des questions concernant les femmes.

Par exemple, le gouvernement d'Afrique du Sud a instauré une procédure qui permet de faire avancer la législation et en facilite l'application grâce à un système de contrôle et de rééquilibrage. L'exemple sud-africain décrit le double travail qui s'effectue à l'intérieur et à l'extérieur du parlement : après le vote de la nouvelle Constitution, un programme destiné à favoriser l'accès des femmes au pouvoir a été établi en consultation avec les femmes parlementaires et un bureau de la condition féminine a été créé pour s'occuper de l'intégration paritaire des femmes.

Une procédure spéciale peut non seulement être efficace en soi, mais elle peut exercer une influence sur l'opinion publique. Ainsi, par exemple, Janet Bilstein, alors représentant du Département des Nations Unies pour la promotion de la femme, rapporta à la conférence de International IDEA en août 1997 à Stockholm, que lorsqu'une femme lève la main pour demander la parole au Bundestag allemand, elle est automatiquement inscrite en tête de la liste des orateurs. Cette pratique est destinée à compenser la gêne que ressentent les femmes à prendre la parole dans une assemblée en majorité masculine et à optimiser leur participation. Cette attitude est si ancrée chez les parlementaires qu'ils la reproduisent à l'extérieur du parlement.

Encourager la prise de parole des femmes par une procédure spéciale.

Le classement des sujets en discussion doit changer fondamentalement, en particulier tous ceux qui concernent les femmes ou dans lesquelles elles ont une expertise (éducation, affaires sociales, politique familiale...) doivent être repositionnés.

Supprimer toute distinction entre questions prioritaires et questions secondaires.

Comme nous l'avons mentionné, la distinction entre questions prioritaires et questions secondaires n'est guère défendable et ne doit plus avoir cours. Ainsi, les questions auparavant dites secondaires devraient retenir l'attention de tous les parlementaires, depuis que les femmes ont réussi à les faire inscrire au programme des sessions. Des nouveaux programmes de sessions dépendra une nouvelle législation.

Représentation

Lorsque les femmes parlementaires se sont réunies, leur pression a été assez forte pour changer, en faveur des femmes, les règles de sélection des candidats aux élec-

Changer la procédure de nomination pour faciliter l'accès des femmes aux postes politiques.

tions législatives. Des mesures telles que les quotas, la répartition des candidatures entre les deux sexes, la réservation de sièges aux femmes ou encore les subventions de l'État aux partis politiques qui sélectionnent des femmes, ont été expérimentées. Les partis politiques ont été les instruments centraux de la plupart des stratégies de consoli-

dation de la représentation des femmes. Ils ont pris des mesures en faveur de la promotion des femmes aux postes de direction du parti, dans l'administration publique ou à l'extérieur du parlement. D'une manière générale, ils ont été plus imaginatifs et se sont davantage engagés dans la promotion interne que dans la sélection de candidates pour les élections législatives. Leur action la plus efficace a concerné l'introduction de quotas pour diverses autres élections.

Dans la plupart des cas, les quotas sont des mesures temporaires destinées à compenser le déséquilibre entre les deux sexes. Ils représentent un effort pour changer le rapport injuste qui règne en politique entre les hommes et les fem-

Recours aux quotas imposés ou choisis.

mes¹⁹. En 1992, selon l'Union interparlementaire, plus de 56 partis politiques, dans 34 pays, avaient recours aux quotas. Les deux pays où le pourcentage de femmes était le plus haut en 2002, le Danemark et la Suède, ont tous deux compté des partis qui ont

choisi d'utiliser les quotas pour une élection ou une autre. Souvent les quotas suivent une voie à deux paliers. Tout d'abord, une répartition minimum est exigée dans les organes internes du parti; puis, grâce au soutien des femmes nouvellement nommées, cette mesure est étendue aux listes de candidats aux élections législatives.

- Au Danemark, le premier parti qui a introduit les quotas fut le Parti socialiste populaire qui décida, en 1977, que tous ses organes devaient compter

au moins 40 % de membres de chaque sexe. En 1979, 64 % des représentants du parti au parlement étaient des femmes. En 1984, un quota fut fixé pour les candidatures au Parlement européen et, en 1988, il fut étendu aux élections locales.

- La Norvège commença également à expérimenter les quotas avec l'élection du bureau exécutif des partis, ce qui facilita grandement l'adoption ultérieure de quotas pour tous les corps élus.

Dans une deuxième étape le caractère obligatoire peut être imposé et le chiffre des quotas augmenté au fur et à mesure que l'idée est mieux acceptée.

- Le SPD allemand a fixé un quota de 40 % dans les conseils et commissions internes du parti. Depuis 1998, le SPD s'est efforcé d'assurer une représentation minimum de 40% pour chaque sexe à tous les postes et à toutes les fonctions à l'intérieur du parti.
- Le Parti travailliste néerlandais a adopté une recommandation selon laquelle 25 % de tous les sièges à l'intérieur du parti ou à l'extérieur doivent être tenus par des femmes. En 1985, cette recommandation prit un caractère obligatoire. Le quota est passé à 30% dans les années 90 et, en 1998, le bureau du parti adopta une recommandation selon laquelle les listes de candidats aux élections nationales devaient comprendre 50% de femmes.
- Le Parti travailliste britannique décida d'introduire un quota de femmes dans tous ses organes internes, en augmentant parfois le nombre de membres de ces organes. En 1993, il devint possible de décider d'une politique selon laquelle le parti désignait des femmes pour la moitié des sièges gagnables déclarés vacants. Cette décision fut déclarée inconstitutionnelle par la Cour au début de 1996.

Le fonctionnement des systèmes de quotas diffère suivant les systèmes électoraux. Dans les modes de scrutin majoritaires uninominaux, les solutions sont limitées, mais avec un scrutin de liste on peut choisir de constituer des listes de femmes ou, sur les listes bloquées, placer des femmes en positions éligibles ou en positions alternées¹⁴. La politique de féminisation de la représentation ouvre une controverse dès que l'introduction de femmes implique un retrait des hommes qui étaient en place¹⁵.

Une des manières d'éviter de tels déplacements est d'accroître le nombre de

Agrandir les organes à élire afin d'éviter de déplacer des hommes; ou créer de nouveaux organes réservés aux femmes.

membres de l'organe à élire; une autre est de créer de nouveaux organes réservés aux femmes. Lorsque le Parti travailliste britannique a décidé d'inclure obligatoirement des noms de femmes sur les bulletins de vote pour le cabinet fantôme, il augmenta la taille de ce cabinet fantôme.

De la même manière quand ce parti créa de nouveaux forums de politique régionale, chacun devait comporter un certain nombre de femmes. Cette politique dépasse le simple domaine législatif, car les débats sur les questions féministes ou féminines dans les parlements ont débordé dans la presse qui s'en est elle-même emparé. La multiplication des images de femmes politiques a amplifié les attentes du public concernant une féminisation substantielle du parlement qui, en retour, se trouve obligé de discuter de la parité.

D'une manière générale, les gouvernements européens se sont montrés réticents devant l'imposition de quotas obligatoires dans les élections. La France et la Belgique font ici exception au sein de l'Union européenne (il est intéressant de rappeler que la Belgique, qui tient à protéger la représentation des Wallons et des Flamands, est un pays qui a une longue expérience des quotas). En juin 1999, un amendement à la Constitution française a été voté par le Parlement favorisant « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». Le principe dit de « parité » exige que 50% des candidats présentés par les partis aux élections soient des femmes, faute de quoi, pour les scrutins proportionnels, toute liste non conforme serait rejetée et, pour les scrutins uninominaux, les partis seraient soumis à une sanction financière au prorata des différences.

Influence sur les résultats

L'existence de quotas dans les partis et au parlement est la preuve même de l'influence des femmes sur les décisions qui sont prises désormais. Ce changement est devenu inévitable depuis que les femmes ont entrepris de défendre les questions qui les concernent et d'imposer leur vision du monde. Dès que le propos des femmes intervient et qu'il est pris en compte, il intéresse rapidement tous les hommes politiques. Et cet intérêt touche un large éventail de questions politiques, économiques, sociales et même culturelles.

Encourager des affectations budgétaires aux programmes orientés vers les femmes.

Selon des recherches récentes, la manière la plus efficace d'obtenir des décisions en faveur d'une plus

grande égalité entre les hommes et les femmes est d'affecter un budget aux programmes orientés vers les femmes. Ainsi, pour assurer une meilleure éducation des filles, le gouvernement indien s'engagea à verser un montant égal à toute contribution privée en faveur de la construction d'écoles pour les filles, c'est-à-dire à doubler le budget. Le gouvernement néerlandais a affecté des fonds spéciaux, dans le financement des partis politiques, pour la promotion des candidatures féminines. L'Afrique du Sud a voté un budget consacré aux femmes pour financer tout projet prenant en considération un besoin ou un intérêt particulier des femmes.

Discours

Élargir les débats aux sujets

Le changement de discours le plus important a concerné l'abandon de règles implicites qui limitaient jusqu'à présent les sujets des débats à tout ce qui touchait le domaine public. En coopération avec les associations féminines, les parlementaires de plusieurs pays ont réussi à ouvrir les programmes des sessions aux débats sur la violence domestique, le harcèlement, le viol, le mariage sans consentement, les droits des mères lesbiennes...

qui intéressent les femmes.

Une autre novation dans le discours dépend, cette fois, des femmes elles-mêmes, de la fierté qu'elles découvrent d'être des femmes. Dans un article paru dans le magazine féministe néerlandais *Opzij*, la députée européenne Hedy D'Ancona recense quelques-unes des députées européennes les plus influentes. Elle déclare que ces femmes ont consolidé leur action, leur influence, leur réussite, parce qu'elles n'avaient pas honte d'être femmes, au contraire qu'elles en étaient fières¹⁶. Les femmes semblent trop souvent s'excuser de leur identité de femmes alors qu'elles devraient en être fières et s'appuyer sur elle. Le changement du regard que porte une femme sur elle-même, comme Shvedova l'a fait remar-

quer, est la clé du changement de l'opinion publique à propos des femmes et de leurs contributions.

Porter fièrement son identité de femme...

Un individu du sexe féminin avec son statut d'outsider peut parfois offrir un avantage électoral, notamment en période de crise constitutionnelle. En tant que nouvelles arrivées en politique, souvent les femmes ne sont pas associées à la corruption et aux méthodes autoritaires de régimes moribonds. Au contraire, elles peuvent apparaître comme des symboles de la modernité, de l'honnêteté, de la démocratie et de l'intérêt public, qui sont toutes

des images extrêmement utiles au mouvement qui incarne la réforme.

...et donner cette image nouvelle dans les médias et dans la société.

Le processus d'augmentation de la proportion des femmes dans les organes législatifs fait partie d'un phénomène plus large de modification de l'image de la politique qui commence à être considérée comme une activité qui concerne les femmes. Pour renforcer ce mouvement, il faut un soutien plus solide de la part des médias et l'accord sans réserve de tout le mouvement des femmes autour de l'idée que la politique est une activité qui convient aux femmes.

Critères d'appréciation du succès

« Je suis convaincue que lorsque nous aurons créé un système vraiment paritaire et qu'il fonctionnera, alors la qualité du travail des femmes augmentera. »

Birgitta Dahl, Présidente du parlement suédois

Pour prétendre que la présence d'une députée fait la différence dans la vie politique, il est nécessaire d'établir des critères à partir desquels on pourra mesurer cette influence. Une composante essentielle de ces critères réside dans le fait que les femmes parlementaires, du moins parfois, agissent dans l'intérêt des femmes. Pour déterminer ces critères, il faut aussi reconnaître que : 1°) les intérêts des femmes qu'il faut représenter sont parfois en conflit les uns avec les autres et que 2°) la présence même des femmes dans un environnement traditionnellement masculin fait prendre conscience de l'existence de deux sexes et modifie les attentes.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce que les femmes peuvent vraiment réaliser sera différent suivant leur nombre au parlement. Le nombre est toujours un critère important, nécessaire sinon suffisant pour maintenir une influence. Comme Dahlerup l'a précisé, il faut que la minorité soit en nombre suffisant pour que des actions soient significatives. Au fur et à mesure que le nombre de femmes augmente, ces dernières participent de plus en plus à la vie parlementaire sous tous ses aspects, y compris les interventions dans les débats, la proposition et le soutien de nouvelles lois, l'accès au financement et l'occupation de postes d'encadrement.

Si l'influence des femmes peut se détecter dans la législation sur les questions

concernant les femmes, elle est un des critères qui permet de déterminer la réussite; ceci sera de plus en plus évident et de plus en plus fréquent à mesure que les femmes seront plus actives et plus efficaces. De plus, l'augmentation de cette efficacité va permettre que la législation prenne toujours davantage en compte la vision des femmes. Lorsque les hommes soulèveront les questions concernant les femmes et qu'ils se montreront sensibles à la vision des femmes, alors ce sera un signe particulièrement clair que les femmes ont exercé une influence.

Une facette importante du succès concerne l'interaction entre les divers agents du changement, le gouvernement, les femmes parlementaires, les associations féminines et les autres membres de la société civile locale, régionale et internationale. Il ne faut pas oublier que le partenariat entre les femmes et les hommes est le meilleur des ingrédients pour obtenir un changement quelconque et exercer une influence. De nombreuses députées reconnaissent ouvertement que toute tentative de travailler seules, sans les hommes, est vouée à l'échec¹⁷.

Stratégies pour renforcer l'influence des femmes

Nombreuses sont les stratégies qui permettent d'aider les femmes à optimiser leur pouvoir et leur efficacité en tant que représentant de la nation, nous avons relevé les plus importantes :

1. **Éveiller les consciences.** Les campagnes menées en collaboration avec les médias doivent attirer l'attention de l'opinion publique sur l'importance d'une participation et d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Les partis politiques et les associations féminines doivent être financés pour organiser ces campagnes et les activités qui les accompagnent. Les ONG qui s'intéressent à la participation des femmes à la vie politique ont souvent mené des activités en faveur de cette prise de conscience. Pour que ces campagnes soient efficaces, les hommes et les femmes politiques doivent en devancer l'organisation en identifiant les cibles et en établissant des relations pour promouvoir l'objectif avec des membres influents de la société civile, des producteurs et des présentateurs de télévision... Le Mouvement pour l'égalité des droits et l'égalité des responsabilités à Chypre, dont l'objet est de faire prendre conscience que les femmes peuvent faire de la politique, en est un excellent exemple.
2. **Travailler en partenariat avec les hommes.** Ceci implique la conception de programmes, dans des forums politiques spéciaux ou dans d'autres réu-

nions, qui prennent en compte les propos et la vision des hommes dans le respect de la solidarité avec les femmes politiques. Cette manière de procéder est en train de gagner une certaine faveur depuis qu'il a été admis que les femmes avaient besoin de leurs collègues masculins, de leurs partenaires et des électeurs afin de renforcer leur stratégie et d'accroître la valeur de leur message social et politique.

3. **Élargir l'éventail du recrutement de femmes éligibles et intéressées.** Ceci implique de développer l'intérêt des femmes pour la carrière et leur engagement politique. L'éligibilité et l'engagement en politique dépendent en partie de l'accès à certaines facilités telles que l'éducation, les revenus, le temps libre et en partie aussi de ressources plus particulièrement liées directement à la politique, telles que les connaissances, les informations et l'expérience. Des programmes de développement de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, à l'emploi rémunéré et aux diverses organisations socioéconomiques fournissent un contexte favorable à cette participation politique qui s'ouvre toujours davantage aux femmes. D'ailleurs, même lorsque les moyens financiers sont défailants, les femmes inventent des stratégies pour mobiliser des ressources qui peuvent faciliter leur accès à la participation politique. En Inde, par exemple, certaines femmes ont fait appel à l'aide de leur famille élargie, de leurs voisins ou de regroupements féminins les plus variés pour réunir les fonds dont elles avaient besoin.
4. **Exécuter des actions concrètes.** L'efficacité des quotas n'est plus à démontrer en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes dans les organes législatifs. En Suède, les femmes ont eu recours à une série d'actions pour forcer leurs partis à désigner des femmes et à les placer en positions éligibles sur leurs listes. Tout d'abord, elles proposèrent simplement des noms de femmes au moment des nominations, cette tactique fut très important au début. Puis elles firent campagne pour soutenir les candidates et déposèrent des propositions réclamant un repositionnement des femmes sur les listes. Enfin, elles surveillèrent attentivement la constitution des listes et émirent des protestations dès que le nom d'une femme était déplacé plus bas sur la liste. Cette méthode a permis d'augmenter de manière significative la présence féminine sans avoir recours à la formule des quotas obligatoires. Des motions, des argumentations et la menace d'un dépôt de résolution exigeant des quotas obligatoires ont permis que l'objectif visé soit de 40 % des nominations réservées aux femmes. Lorsque cet objectif fut atteint, des progrès considérables purent être accomplis¹⁸.

5. **Modifier la loi en faveur d'une discrimination positive.** Cette procédure est rare en politique. En général, les gouvernements n'ont pas recours à la loi pour obliger les partis à faire participer les femmes, car cette procédure ne fait pas moins que contrevenir à d'autres principes constitutionnels. La dernière défaite devant les tribunaux britanniques de la décision du Parti travailliste d'imposer des femmes sur leurs listes, au seul fait qu'elles étaient des femmes, afin d'augmenter leur nombre au sein du parti et au parlement, n'est pas exceptionnelle. En Italie, la loi de 1993 qui imposait des quotas de femmes sur les listes fut déclarée inconstitutionnelle en 1995; une annulation similaire d'une loi sur le quota pour les listes municipales avait été prononcée en France, en 1982. Cependant certains pays ont introduit une législation exigeant que les femmes occupent un minimum de postes dans les organes dont les membres sont nommés. Une telle loi a été votée au Danemark (1985) en Suède (1987), en Norvège (en plusieurs étapes dans les années 80), aux Pays-Bas (1992), en Allemagne (1994). Dans ces pays les statistiques indiquent une augmentation continue depuis lors. Les gouvernements peuvent également avoir recours à des mesures d'incitation. Ceci est facilité, par exemple, lorsque l'État finance les partis politiques. Ainsi, le gouvernement néerlandais a fait dépendre ses subventions aux partis politiques des mesures prises en faveur de l'augmentation des femmes dans leurs organes élus.
6. **Élever le niveau de vie des femmes en leur ouvrant l'accès aux ressources.** Les bons résultats des femmes scandinaves ont bénéficié d'une combinaison entre la politique gouvernementale, les initiatives des partis et une évolution sociologique. Le rôle exceptionnel des femmes dans les politiques scandinaves repose sur le changement sociologique de la structure familiale et du mode vie. Ceci est probablement irréversible. Les politiques sur la parité en politique comprennent, à la fois les réformes gouvernementales en faveur de l'égalité et les interventions du mouvement associatif féminin, qu'elles soient directes ou qu'elles passent par les partis politiques. Dans une certaine mesure, il y a influence réciproque entre le changement politique et l'évolution sociologique puisque les politiques tiennent compte des changements de la société ainsi que de la répartition des tâches au foyer et de l'emploi rémunéré.
7. **Établir et resserrer les liens avec les organisations féminines.** Le maintien de liens avec le mouvement associatif féminin est essentiel, à la fois pour le soutien que ce dernier peut apporter, et pour la diffusion des informations;

et réciproquement le mouvement des femmes a besoin de pouvoir se reposer sur les partis politiques et sur le parlement.

8. **Créer des plates-formes et des réseaux.** Ces liens permettent aux femmes parlementaires de partager des informations, des initiatives, des ressources et un soutien. Un réseau peut s'appuyer sur un parti ou être multipartite (ce qui est beaucoup plus rare), local, régional ou international. Réunions, conférences, séminaires, bulletins et correspondance électronique sont autant de techniques qui créent ou maintiennent des liens. Consulter les organisations de femmes, mesurer les besoins des femmes et les limites de leurs moyens, permet aux femmes parlementaires de cibler les efforts là où ils seront les plus utiles et les plus efficaces.
9. **Utiliser efficacement les médias.** Les femmes parlementaires doivent se servir des médias, et en particulier des ressources offertes par les journalistes féminines professionnelles de la presse et de l'audiovisuel, pour communiquer leurs préoccupations et éclairer les sujets importants. Tout en consolidant l'image des députées et en faisant connaître leurs idées politiques, les médias sont des instruments d'éducation et de mobilisations de l'électorat, surtout en zone rurale. Cet aspect est particulièrement important dans les pays en développement où les députées qui n'ont que des ressources limitées ont des difficultés à toucher cet électorat.
10. **Créer une commission chargée des questions féminines ou tout autre organe responsable devant les assemblées.** Ces mécanismes permettent aux femmes parlementaires d'acquérir de l'expérience, ils permettent aussi aux questions qui concernent les femmes d'être débattues et à la vision des femmes d'entrer dans le jeu politique.
11. **Recenser, solliciter et diffuser des statistiques et des faits sur la représentation et la participation politique des femmes.** Ceci permet à tous ceux et à toutes celles qui veulent défendre la cause des femmes au parlement d'analyser la position des femmes dans le processus de décision, de définir leurs problèmes, de proposer des solutions et de rechercher des soutiens pour ces solutions. On a notamment besoin de réunir des données sur la manière dont les femmes parlementaires ont réussi à faire la différence entre le début et la fin de leur mandat.
12. **Inclure les femmes dans une démarche intégrée.** Il ne faut jamais oublier que le « genre » doit être intégré dans toute démarche politique, sociale et économique afin que soient soulignés l'interdépendance et les liens avec les autres démarches.

L'objectif final de la politique d'amélioration qualitative de la participation des femmes doit rester en permanence en ligne de mire. De la même manière que l'apport politique des hommes doit être en progrès constant, les femmes ne doivent jamais se satisfaire de leurs contributions au processus politique; non plus qu'elles doivent considérer les résultats obtenus comme ayant été dus. La participation politique est un processus en permanente évolution, en permanent développement. Les acteurs impliqués dans ce processus doivent toujours rechercher à devancer les changements. Qu'ils soient des femmes ou des hommes, ils doivent travailler ensemble en tant qu'agents du changement, toujours conscients que les obstacles ne sont que des occasions pour mettre en pratique de nouvelles stratégies engagées. Les femmes et les hommes politiques ont déjà fait de grands pas en faveur de la participation des femmes. Les politiciens des deux sexes ont apporté leurs contributions à la participation politique des femmes à tous les niveaux et en particulier dans les organes législatifs. Bien qu'il reste encore une longue distance à parcourir, les leçons de l'expérience accumulée peuvent et doivent à la fois éclairer et aplanir le chemin.

Notes

1. Union interparlementaire. 2002. *Les femmes dans les parlements nationaux*. Consulter : <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm>.
2. Extrait du Sommaire du Rapport du Modérateur. publié par Nations unies. ECN.6/1997/IL.2/Add.2.
3. Dahlerup, Drude. 1988. « From a Small to a Large Minority : Theory of Critical Mass ». *Scandinavian Political Studies* (Etudes politiques scandinaves). Vol. 11. n°4. pp. 275-298.
4. Voir aussi chapitre 3.
5. Kathlene, L. 1995. « Position Power versus Gender Power : Who Holds the Floor ? ». in R.M. Kelly *Gender Power, Leadership and Governance*. Ann Arbor (E-U) : Université du Michigan. pp. 167-194.
6. Raauum, N.C. 1995. « The Political Representaion of Women : A Birds Eye View » in Karvonen et Selle eds. *Women in Nordic Politics*. Londres (G-B) : Dartmouth Press.
7. Skjeie, Hege. 1991. « The Rhetoric of Difference : On Women's Inclusion in Political Elites ». *Politics and Society*. n°2. Voir aussi l'étude du cas norvégien dans ce manuel.
8. Voir l'étude de cas sur l'Afrique du Sud dans ce manuel.
9. Tamerius, K-L. 1995. « Sex, Gender and Leadership in the Representation of Women » in Duerst-Lahti et R.M. Kelly. *Gender Power, Leadership and Governance*. Ann Arbor (E-U) : Université du Michigan.
10. Audience du Sénat américain en 1991, à propos de l'accusation de harcèlement sexuel portée par Anita Hill contre Clarence Thomas, candidat à la Cour suprême. Tous les membres de la commission sénatoriale chargée de l'enquête étaient des hommes.
11. Karvonen, L.; Djupsund, G. et Carlson, T. 1995. « Political language » in Karvonen et Selle eds.
12. Outschoorn, J. 1986. *Women in the Nordic Politics*. « The Rules of the Game : Abortion Politics in the Netherlands » in J. Lovenduski et J. Outschoorn. *The New Politics of Abortion*. Londres (G-B) : Sage.
13. Voir le chapitre 4 relatif aux quotas.
14. Voir la section « Systèmes électoraux » au chapitre 3.
15. Voir aussi au Chapitre 4.
16. D'Ancona, Hedy. 1997. « Politieke diva's rekenen af met de haantjestcultuur in Brussel » (Les divas politiques assimilent la culture parlementaire bruxelloise) dans *Opzij*. déc.
17. Voir la bibliographie de l'Union Interparlementaire à ce sujet dans les ouvrages de références à la fin du chapitre 6.
18. Sainsbury, Diane. 1993 « The Politics of Increased Women's Representation : The Swedish Case » in J. Lovenduski et P. Norris eds. *Gender and Party Politics*. Londres (G-B) : Sage.

Sur le même sujet

Dahlerup, Drude. 1988. « From a Small to a Large Minority: Theory of Critical Mass ». *Scandinavian Political Studies*. Vol. 11. No. 4. pp. 275 – 298.

Dodson, Debra L. 1991. *Gender and Policy Making: Studies of Women in Office*. New Jersey : Centre for the American Woman and Politics, Eagleton Institute, Université de Rutgers (E-U).

Karvonen, L. et Selle, Per eds. 1995. *Women in Nordic Politics: Closing the Gap*. Londres (G-B) : Dartmouth Press.

Union interparlementaire. 1997. *Hommes et femmes en politique: Une démocratie encore à construire*. Genève (Suisse).

Leijenaar Monique. 1996. *Comment créer un équilibre entre les sexes dans la prise de décision politique*. Bruxelles (Belgique) : Commission européenne.

Lovenduski Joni et Pippa Norris. 1993. *Gender and Party Politics*. Londres (G-B) : Sage.

Norris Pippa et Joni Lovenduski. 1995. *Political Recruitment*. Cambridge (G-B) : Cambridge University Press.

